Nations Unies

S/PV.7607



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7607e séance

Mercredi 20 janvier 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Rosselli	(Uruguay)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d’Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Repkin
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Fesko
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation en Côte d’Ivoire

Trente-septième rapport du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (S/2015/940)

16-01250 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d’Ivoire

Trente-septième rapport du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (S/2015/940)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/47, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par l’Espagne, les États-Unis d’Amérique, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, le Sénégal, l’Uruguay et le Venezuela (République bolivarienne du).

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2015/940, qui contient le trente-septième rapport du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2260 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : L’Égypte a voté pour la résolution 2260 (2016), concernant l’Opération des Nations en Côte d’Ivoire. Nous avions espéré que la résolution mettrait en lumière la demande du Gouvernement ivoirien tendant à ce que soient levées les sanctions imposées à son encontre. Cependant, étant donné l’importance de la résolution et du message positif qu’elle envoie au Gouvernement et au peuple ivoirien, en particulier concernant les progrès décisifs réalisés par le pays dans son développement démocratique et politique, et considérant le retrait progressif de l’ONUCI, la délégation égyptienne s’est jointe à l’adoption à l’unanimité de la résolution.

L’Égypte demeure d’avis que, dans le contexte de la discussion concernant l’avenir de l’ONUCI, il serait approprié de lever les mesures imposées à l’encontre du Gouvernement ivoirien.

Il importe que, parallèlement au retrait progressif de l’ONUCI, des efforts soient entrepris pour réformer le secteur de la sécurité pour que le Gouvernement ivoirien élu puisse assumer ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la paix sur l’ensemble du territoire du pays, étant donné les problèmes de sécurité régionale touchant le pays. Les efforts entrepris sur la voie de la réforme économique et politique et de la réconciliation nationale doivent donc se poursuivre.

Nous sommes impatients de participer à une discussion approfondie sur la levée des sanctions, et nous attendons avec intérêt l’examen du régime des sanctions concernant la Côte d’Ivoire prévu en mai.

La séance est levée à 10 h 10.